

**BUREAU DE CERTIFICATION ET D'HOMOLOGATION
PRODUITS ET SERVICES TECHNOLOGIQUES CERTIFIÉS**

Solutions de facturation

Dernière modification: 10 décembre 2021

certification.homologation@msss.gouv.qc.ca

Solutions de facturation			Vérification administrative	Vérification TGV *	Date de certification
Nom	Version	Fournisseur			
Facturation Médicale Nestor	3.19.x (web),	Gesmus Inc.	Réalisée	Conditionnelle	Certification conditionnelle: 12 avril 2021
	3.18.x (mobile)				
	1.6.x FAMUS				
Facturus	1.3 (web)	Services accessoires Fonds FMOQ Inc..	Réalisée	Conditionnelle	Certification conditionnelle: 27 octobre 2021
	1.0 (PC)				

Remarque 1 : La colonne «Date de certification» confirme les solutions ayant réussi avec succès toutes les vérifications requises par le MSSS. Le Bureau de certification et d'homologation (BCH) recommande uniquement les solutions ayant une date de certification valide. À noter qu'une certification conditionnelle est émise lorsque des éléments de non-conformité sans risque majeur ont été identifiés et pour lesquels le fournisseur s'est engagé à y remédier dans un délai précis.

Remarque 2 : Lorsqu'il est indiqué « Suspendu », il faut comprendre que la solution en question ne satisfait pas à au moins une des exigences importantes dans le cadre de la certification DME et que le BCH est en attente du dépôt d'un plan de redressement viable de la part du fournisseur pour corriger la situation.

Remarque 3 : Tous les fournisseurs intéressés à obtenir une certification pour leur solution de facturation sont invités à consulter le site du BCH et en faire la demande en remplissant et transmettant au BCH le formulaire de demande de la certification TGV dûment complété :

<http://www.ti.msss.gouv.qc.ca/Familles-de-services/Bureau-de-certification-et-d-homologation/Documents.aspx>